

DPAA.EM.AM.30/10/1984  
REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT  
SECONDAIRE ET SUPERIEUR

DIRECTION GENERALE DE L'ADM-  
NISTRATION SCOLAIRE

DIRECTION DU PERSONNEL ET DES  
AFFAIRES ADMINISTRATIVES

SERVICE DU PERSONNEL

05/557 DU 15/4/85

SECRET N° /MESS.DGAS.DPAA.SP.P3  
au titre de l'année 1982  
portant promotion/des Professeurs de Lycée  
des cadres de la catégo-  
rie A, hiérarchie I des services sociaux (Ensei-  
gnement) de la République Populaire du Congo.

LE PREMIER MINISTRE,

(/ I S A S :

D. F. P.

D. G. B.

D. C. F.

(/u la Constitution du 8 Juillet 1979 ;  
(/u l'ordonnance n° 019/84 du 23.8.84 portant mo-  
dification de certaines dispositions de la Constitution du 8 Juillet  
1979 ;  
(/u la loi n° 15/62 du 3.2.62 portant statut géné-  
ral des fonctionnaires des cadres de la République Populaire du Congo ;  
(/u l'arrêté n° 2087 du 21.6.58 fixant le règle-  
ment sur la solde des fonctionnaires des cadres de la République Popu-  
laire du Congo ;  
(/u le décret n° 62/130/FP du 9.5.1962 fixant le  
régime des rémunérations des fonctionnaires des cadres de la Républi-  
que Populaire du Congo ;  
(/u le décret 74/470 du 31.12.1974 abrogeant et  
remplaçant les dispositions du décret 62/196/FP du 5.7.1962 fixant les  
échelonnements indiciaires des fonctionnaires des cadres de la Républi-  
que Populaire du Congo ;  
(/u le décret n° 62/197/FP du 5.7.1962 fixant les  
catégories et hiérarchies des cadres créées par la loi 15/62 du 3.2.62  
portant statut général des fonctionnaires de la République Populaire  
du Congo ;  
(/u le décret n° 62/198/FP du 5.7.1962 relatif à  
la nomination et à la révocation des fonctionnaires des cadres de la  
catégorie A ;  
(/u le décret n° 64/165/FP-BE du 22.5.64 fixant  
le statut commun des cadres de l'Enseignement de la République Populai-  
re du Congo ;  
(/u le décret n° 65/170/FP-BE du 25.6.1965 règle-  
mentant l'avancement des fonctionnaires ;  
(/u le décret n° 80/630 du 27.12.80 portant déblo-  
cage des avancements des agents de l'Etat ;  
(/u le décret n° 84/856 du 8.8.1984 portant nomina-  
tion du Premier Ministre ;  
(/u le décret 84/860 du 20.08.84 portant organisa-  
tion des intérim des Membres du Gouvernement ;  
(/u le décret n° 85/556 /MESS.DGAS.DPAA.SP.P3  
du 15/4/85 portant inscription au tableau d'avancement au titre de  
l'année 1982 des Professeurs de Lycée des cadres de la catégorie A,  
hiérarchie I des services sociaux (Enseignement), de la République Po-  
pulaire du Congo ;  
(/u le décret n° 84 /858 du 13.8.84 portant nomina-  
tion des Membres du Gouvernement ;  
(/u le décret n° 67/304/MJT-DGT du 30.9.1967 modi-  
fiant le tableau hiérarchique des cadres de la catégorie A de l'Ensei-  
gnement Secondaire abrogeant et remplaçant les dispositions des arti-  
cles 19, 20 et 21 du décret n° 64/165/FP-BE du 22.5.1964 fixant le sta-  
tut commun des cadres de l'Enseignement ;

SECRET :

.../...

ARTICLE 1er : Sont promus aux échelons ci-après au titre de l'année 1982, les Professeurs de Lycée des cadres de la catégorie A, hiérarchie I des services sociaux (Enseignement) de la République Populaire du Congo dont les noms suivent :

AU 2° ECHELON

- ONIANGUE AMBOSSI Flavien, P/C du 1.10.82 en service à B/ville

AU 4° ECHELON

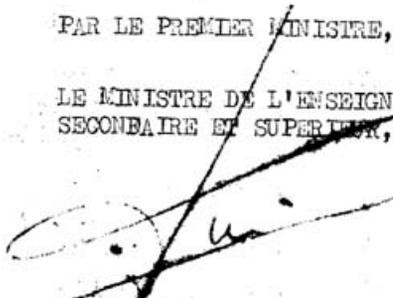
- PINY-TALANTSI Roger, P/C du 6.10.82 en service à B/ville

ARTICLE 2 : Le présent décret qui prendra effet tant du point de vue de la solde que de l'ancienneté pour compter des dates ci-dessus indiquées sera enregistré, publié au Journal Officiel de la République Populaire du Congo et communiqué partout où besoin sera./-

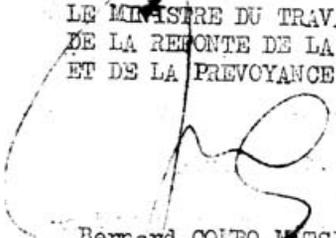
Brazzaville, le 15 AVRIL 1985

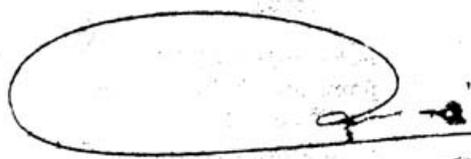
PAR LE PREMIER MINISTRE,

LE MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT  
SECONDAIRE ET SUPERIEUR,

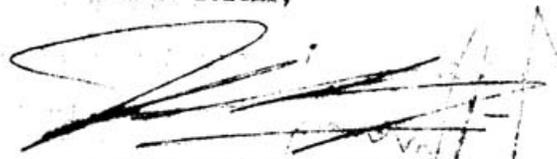
  
Daniel A. B. I. B. I.

LE MINISTRE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI,  
DE LA REFORME DE LA FONCTION PUBLIQUE  
ET DE LA PREVOYANCE SOCIALE,

  
Bernard COLBO MATSIONA.

  
Ange Edouard P. C. U. M. G. U. I.

LE MINISTRE DES FINANCES  
ET DU BUDGET,

  
Itihi Ossetoumba L. E. Q. U. I. O. U.

AMPLIATIONS :

- MESS/CAB.....2
- DGAS.....2
- DPAA..DOSSIERS.....4
- DFP.....4
- IGB.....2
- DCF.....2
- TRESOR.....1
- B/SOLDE.....2
- B/COURRIER.....2
- JORPC.....1
- INTERESSES.....2